



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMPTES-RENDUS SOMMAIRES
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE 22/04/2025 À 20 HEURES 30

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 24 puis 25

Pouvoirs : 5 puis 6

Votants : 29 puis 31

Présents : Daniel JULLIEN, Daniel MALOSSE, Béatrice DUMORTIER, Gérard DUPLAT, Anne LANSON-PEYRE DE FABRÈGUES (arrivée à compter de la délibération n° 3), Henri COQUARD, Philippe LARGE, Danielle CHARVOLIN, Olivier DEROZARD, Yolande CHAREYRE, Chantal ROCHE, Christian NEUVILLE, Jean-Pierre NÉMOZ, Gerbert RAMBAUD, Safi BOUKACEM, Fatima FERNI, Sandrine ARNAUD, Rémi GILLET, Véronique DUMAS, Aline DURAND, Roland BADOIL, Ghislaine FROMM, Yohann DUMAS, Sylvain BARCET, Brigitte RÉGIS-MOREAU.

Absent(s) ayant remis un pouvoir :

M. Joao DA ROCHA donne pouvoir à M. Jean-Pierre NÉMOZ

M. Stéphane GILLET donne pouvoir à Mme Aline DURAND

Mme Geneviève HECTOR donne pouvoir à M. Safi BOUKACEM

M. Sylvère MATHIEU donne pouvoir à Mme Brigitte RÉGIS-MOREAU

Mme Isabelle VIDAL donne pouvoir à Mme Anne LANSON-PEYRE DE FABRÈGUES

M. Édouard WILLEMIN donne pouvoir à M. Gerbert RAMBAUD

Absents :

Mme Chantal BERTHILLON

Mme Sylvie RAZY

Mme Anne LANSON-PEYRE DE FABRÈGUES (absente à la 1^{ère} et 2^{ème} délibération, arrivée pour le vote à compter de la 3^{ème} délibération)

Secrétaire : M. Safi BOUKACEM

Délibérations :

1. FINANCES - Souscription d'une ligne de trésorerie à hauteur de 1 000 000 €

Le Conseil municipal, **par 29 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Autorise la signature du contrat de ligne de trésorerie avec la Caisse d'Épargne Rhône-Alpes.

Dit que la dépense sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la commune de Vaugneray.

2. FINANCES - Mesures d'exonération partielle de loyer

Le Conseil municipal, **par 29 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide d'accorder au locataire une remise gracieuse de 268,43 euros au titre du dédommagement pour nuisances liées à l'absence d'eau chaude sur une durée d'un mois.

Précise que la dépense en résultant sera imputée au budget en charges exceptionnelles.

3. RESSOURCES HUMAINES - Recours vacataires pour le fonctionnement du lieu d'exposition « Le Secret des Temps »

Le nombre de votant passe à 31 en raison de l'arrivée de Mme LANSON-PEYRE DE FABRÈGUES et son pouvoir.

Le Conseil municipal, **par 26 voix pour et 5 abstentions (unanimité des suffrages exprimés)**

Autorise Monsieur le Maire à recruter des vacataires à compter du 1^{er} mai 2025.

Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

4. MARCHES PUBLICS - Réhabilitation du monastère de la Visitation en vue de la création d'un lieu d'exposition « le Secret des Temps » - avenants

Le Conseil municipal, **par 26 voix pour et 5 contre (majorité des suffrages exprimés)**

Approuve les avenants aux marchés de travaux conformément au tableau récapitulatif présenté en séance.

Lot	Libelle	Entreprise	Objet avenant	Montant HT
2	DEMOLITION MAÇONNERIE AMENAGEMENTS EXTERIEURS	BADOUT		4 694,15
3	ETANCHEITE - BARDAGE VENTILE	AJ RENOV		1 477,50€
4	MENUISERIES EXTERIEURES & INTERIEURES	SMC JOURNET	Dépose huisserie existante	1280,00€
7	ELECTRICITE - CHAUFFAGE ELECTRIQUE DIRECT	PHEBUS		2383.91€
TOTAL AVENANT 2				9 835,56 €

Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de travaux avec les entreprises titulaires.

Dit que la dépense correspondante est inscrite au budget principal 2025

5. INTERCOMMUNALITE - Convention de Redevance Spéciale - TEOM

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Approuve la convention type annexée à la présente délibération.

6. FONCIER - Cession d'un terrain sis 25, rue de la Maletière à Deux Fleuves Rhône Habitat

Le Conseil municipal, **par 31 voix pour (unanimité des suffrages exprimés)**

Décide la vente à Deux Fleuves Rhône Habitat de la parcelle cadastré AB 719 d'une superficie de 2 329 m² au prix de 450 000€ net vendeur (quatre cent cinquante mille euros), frais d'acte à la charge de l'acquéreur.

Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tout document y afférent.

Communications :

1. Information sur les décisions prises par le Maire par délégation du Conseil Municipal (L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales).

**Séance levée à 21h45 , vu par Nous,
Daniel JULLIEN, Maire de la commune nouvelle de Vaugneray (Rhône),
pour être affiché le 24/04/2025 à la porte de la Mairie.**

